

RECENSEMENT • CENSUS

Recensement de 2021 :
Les enfants admissibles à l'école de langue
française au Canada hors Québec

Dominique Pépin-Filion, Statistique Canada
SOMMET NATIONAL SUR L'ÉDUCATION 2023 (FNCSF)
27 avril 2023





RECENSEMENT • CENSUS

Plan de la présentation d'aujourd'hui

1. Critères d'admissibilité à partir du recensement
2. Nouvelles questions sur la langue d'instruction
3. Résultats : enfants admissibles au Canada hors Québec



RECENSEMENT • CENSUS

Pour la première fois dans le Recensement

Cinq questions sur la langue d’instruction ont été posées dans le questionnaire abrégé et le questionnaire détaillé du Recensement.

- Principal objectif: obtenir le nombre d’enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle de la minorité en fonction des critères énoncés à l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- La « langue officielle de la minorité » désigne l’anglais au Québec et le français dans le reste du pays.



RECENSEMENT • CENSUS

Critères d'admissibilité au Canada hors Québec

Un enfant dont le lieu habituel de résidence se trouve au Canada hors Québec le jour du recensement est considéré comme admissible à l'instruction en français, si **au moins un** des critères suivants est respecté :

1. Au moins un des parents de l'enfant a le français comme **langue maternelle**.
2. Au moins un des parents de l'enfant a fréquenté, **au primaire**, un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada.
3. L'enfant, un frère ou une sœur fréquente ou a fréquenté, **au primaire ou au secondaire**, un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au Canada.

L'exigence de la *Charte* qu'au moins un des parents soit citoyen canadien n'est pas considérée ici.



RECENSEMENT • CENSUS

Nouvelles questions sur la langue d’instruction

- Questions posées aux répondants vivant hors Québec :

13 Cette personne a-t-elle fait des **études primaires ou secondaires en français** au Canada (incluant dans un programme d’immersion)?

14 Dans quel type de programme ces études en français ont-elles été effectuées?

- Un **programme régulier d’instruction en français** dans une **école de langue française**
- Un **programme d’immersion en français** dans une école de langue anglaise
- Passez à la question 18**
- Les deux types de programmes

Autre programme — précisez :

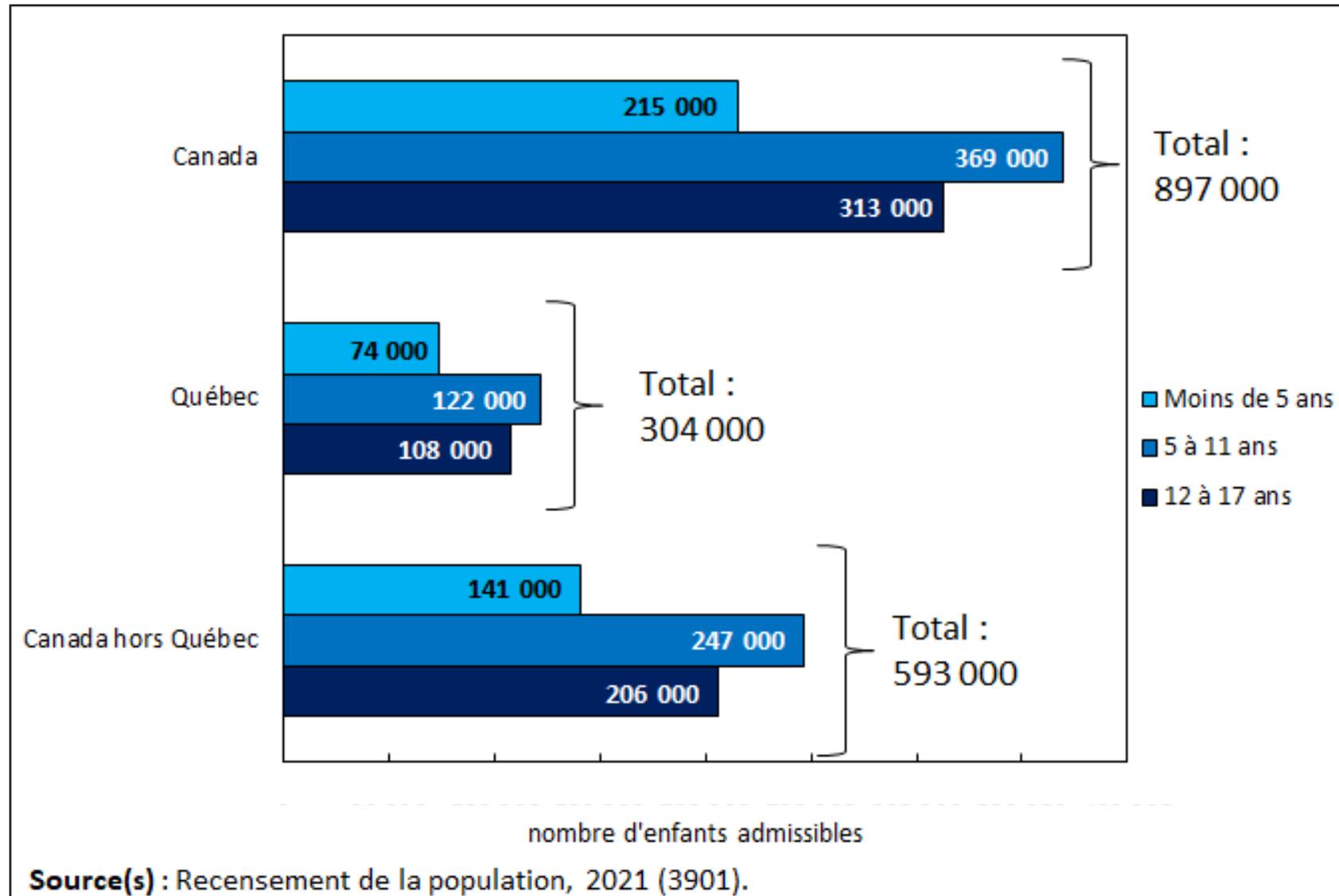
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

15 Pendant combien d’années cette personne a-t-elle fréquenté un **programme régulier** d’instruction en français dans une **école de langue française**?



CENSUS • RECENSEMENT

En 2021, près des deux tiers des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire vivaient à l'extérieur du Québec et un tiers au Québec

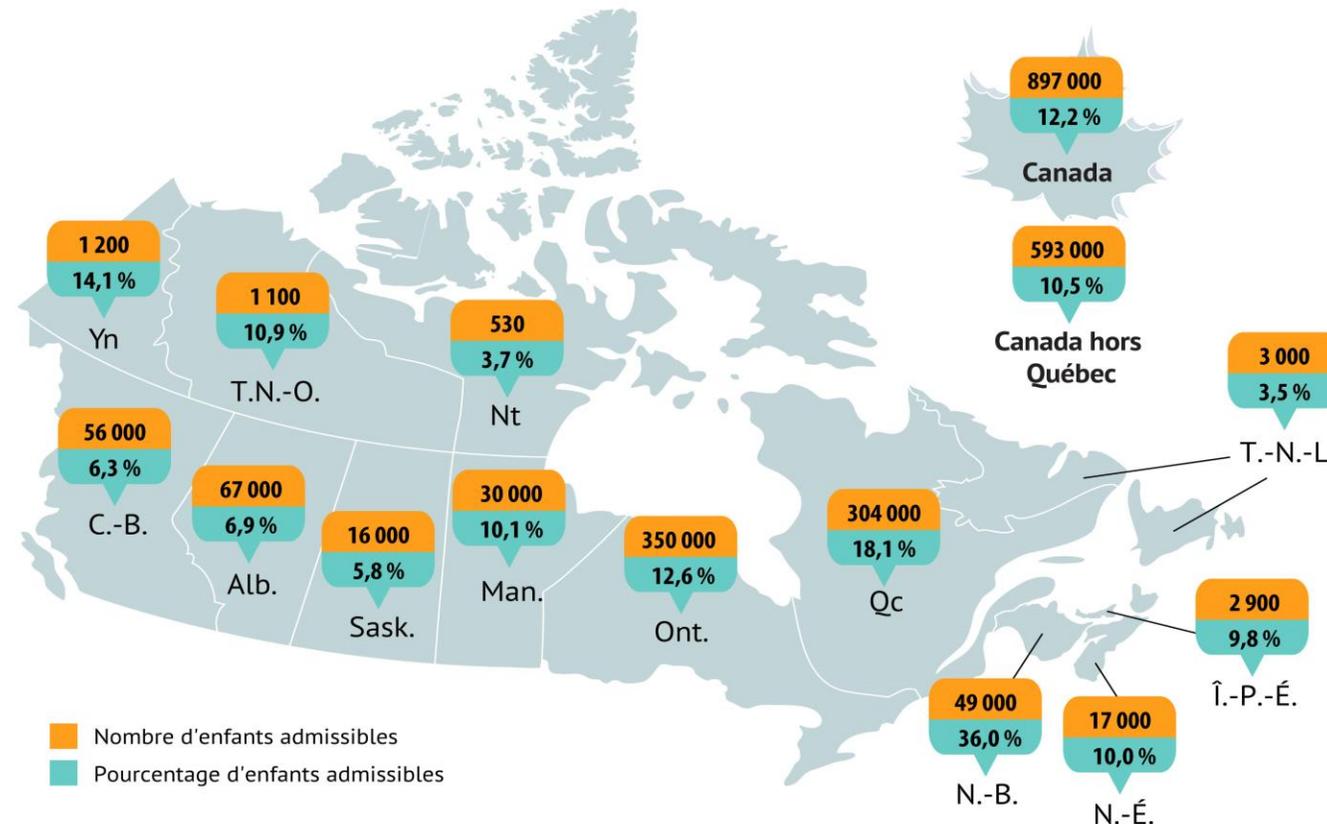




RECENSEMENT • CENSUS

En 2021, les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient plus nombreux en Ontario et au Québec, et représentaient plus du tiers des enfants du Nouveau-Brunswick

Nombre et pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021



■ Nombre d'enfants admissibles
■ Pourcentage d'enfants admissibles

Note(s) : Dans le Recensement de 2021, les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2020 (nés en 2003 ou après).

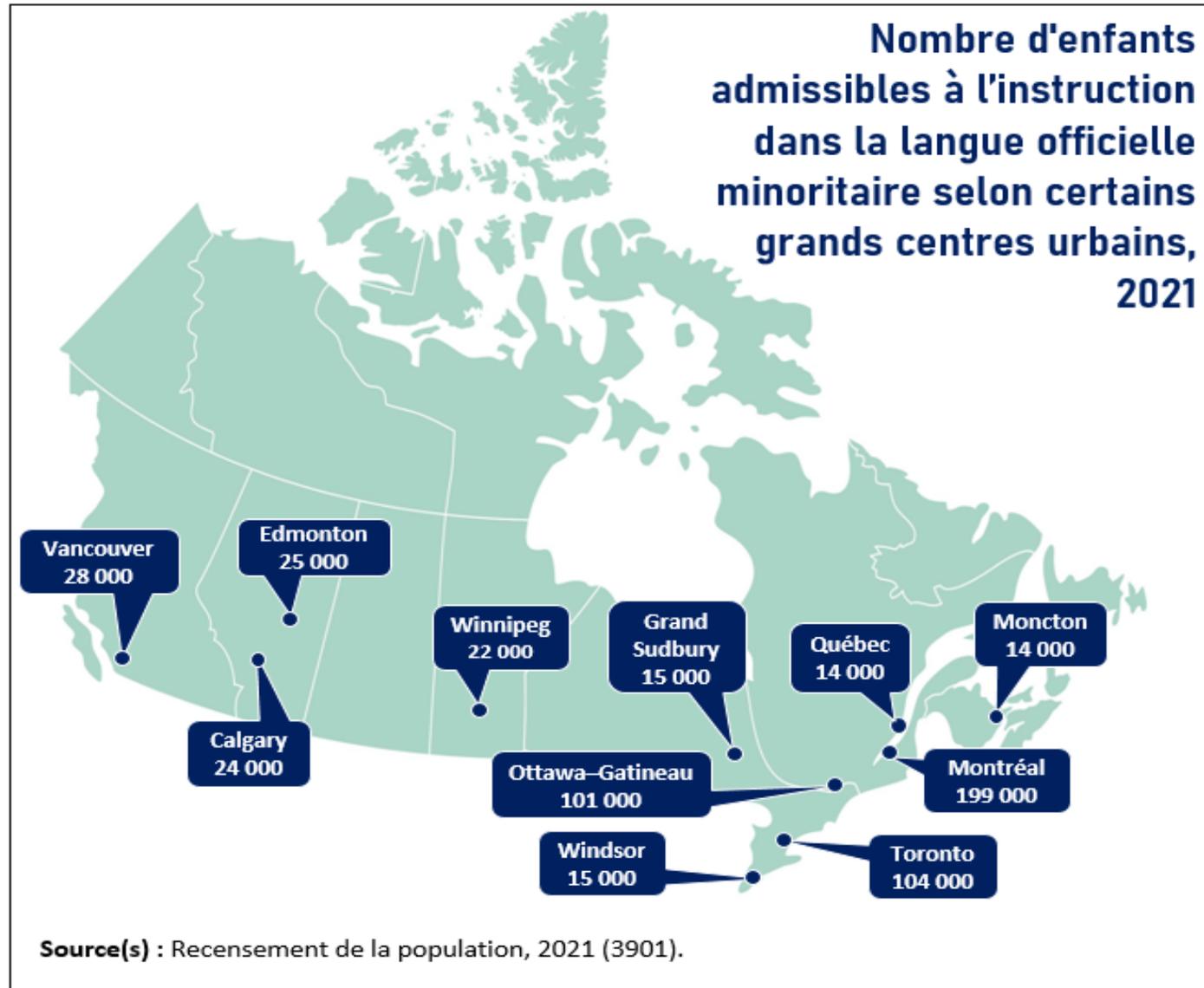
Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).



CENSUS • RECENSEMENT

**Montréal, Toronto et
Ottawa–Gatineau
comptent chacun plus de
100 000 enfants
admissibles
à l'instruction dans la
langue officielle
minoritaire**

**Nombre d'enfants
admissibles à l'instruction
dans la langue officielle
minoritaire selon certains
grands centres urbains,
2021**

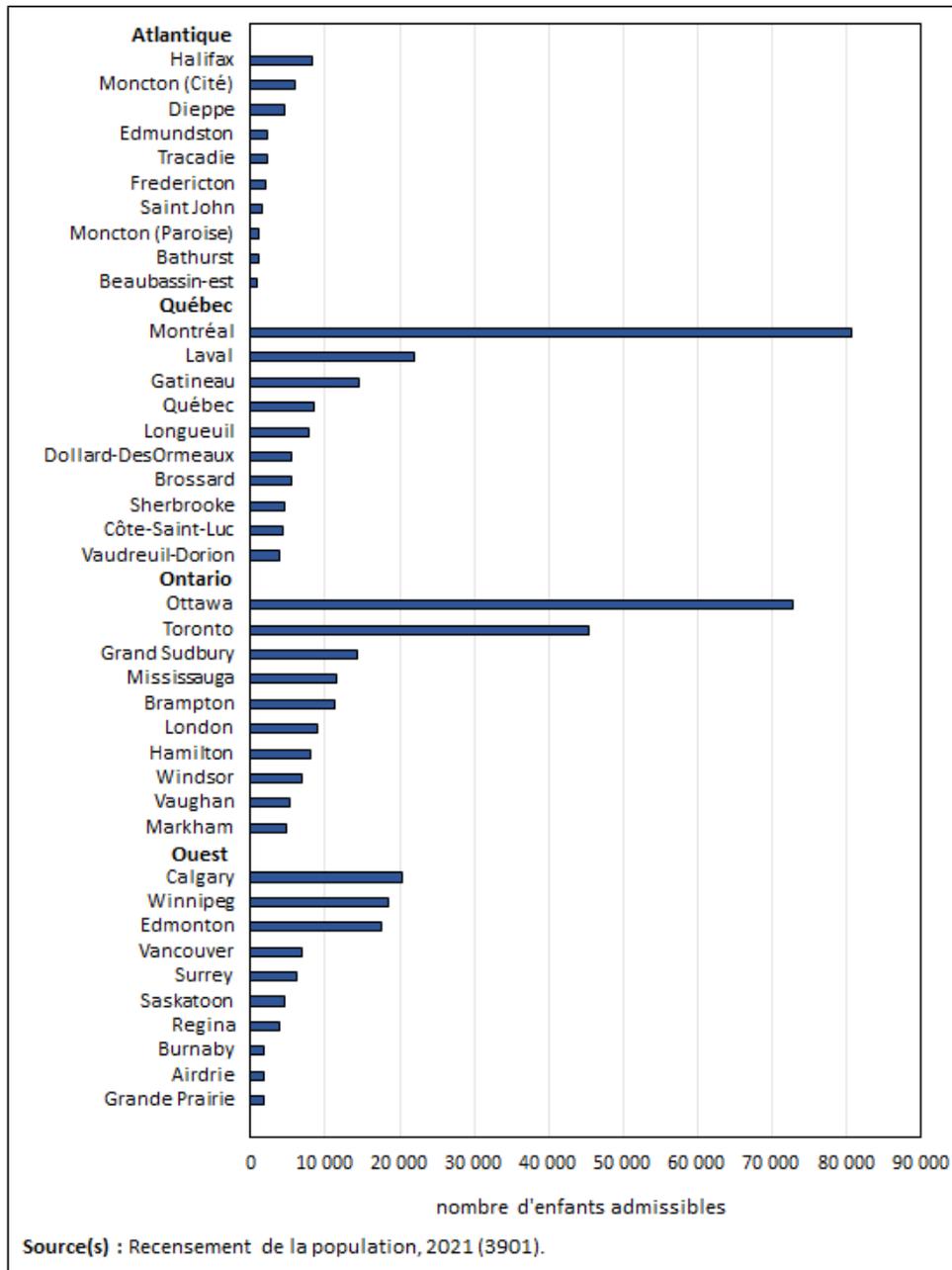


Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).



CENSUS • RECENSEMENT

- **Le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire variait grandement entre les 10 municipalités comptant le plus grand nombre d'enfants admissibles dans chacune des régions du Canada en 2021**
- **135 municipalités comptaient plus de 1 000 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire**

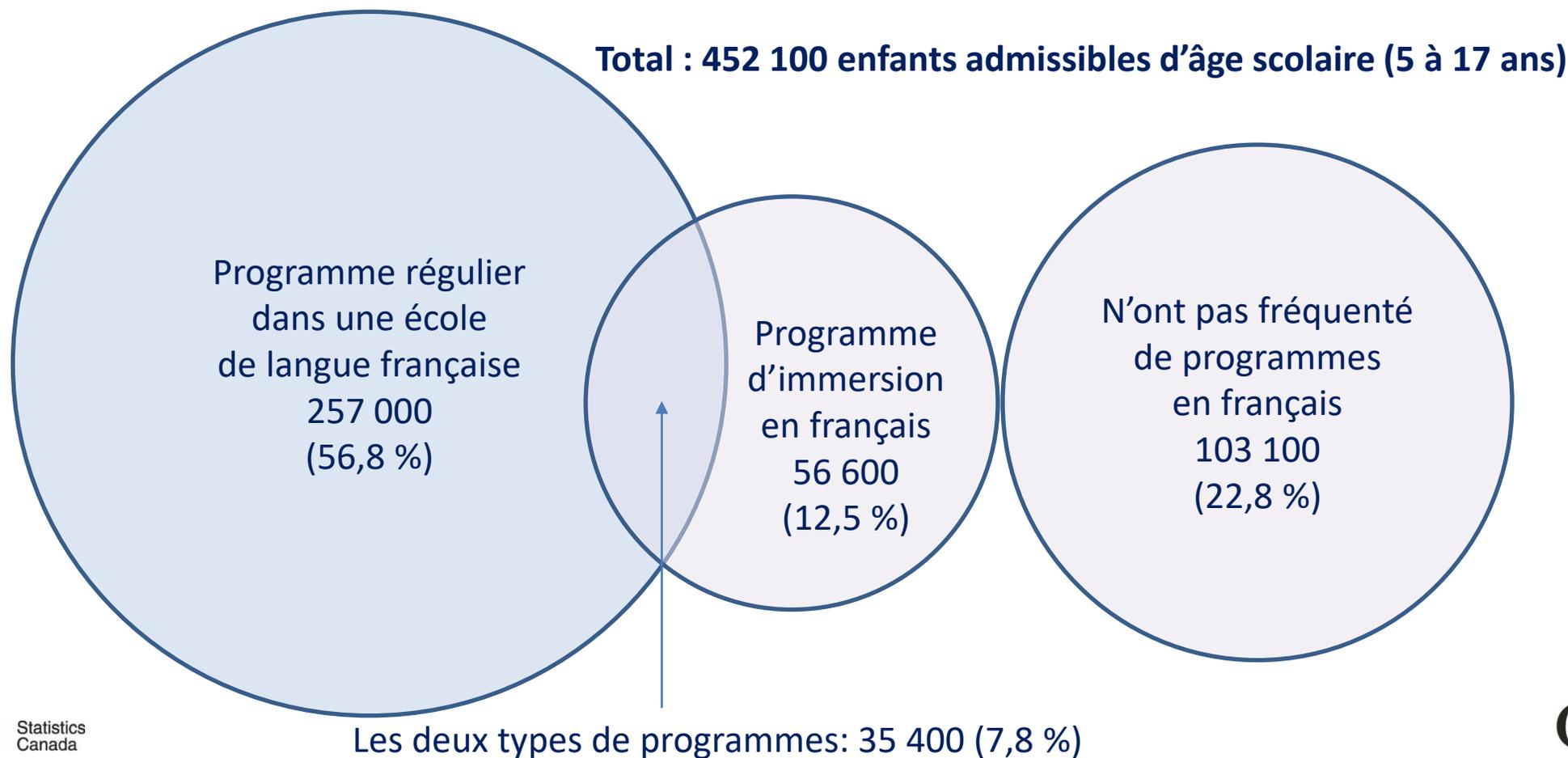


Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).



RECENSEMENT • CENSUS

Au Canada hors Québec, près des deux tiers (64,7%) des enfants admissibles d'âge scolaire (5 à 17 ans) ont été instruit dans un programme régulier en français dans une école de langue française

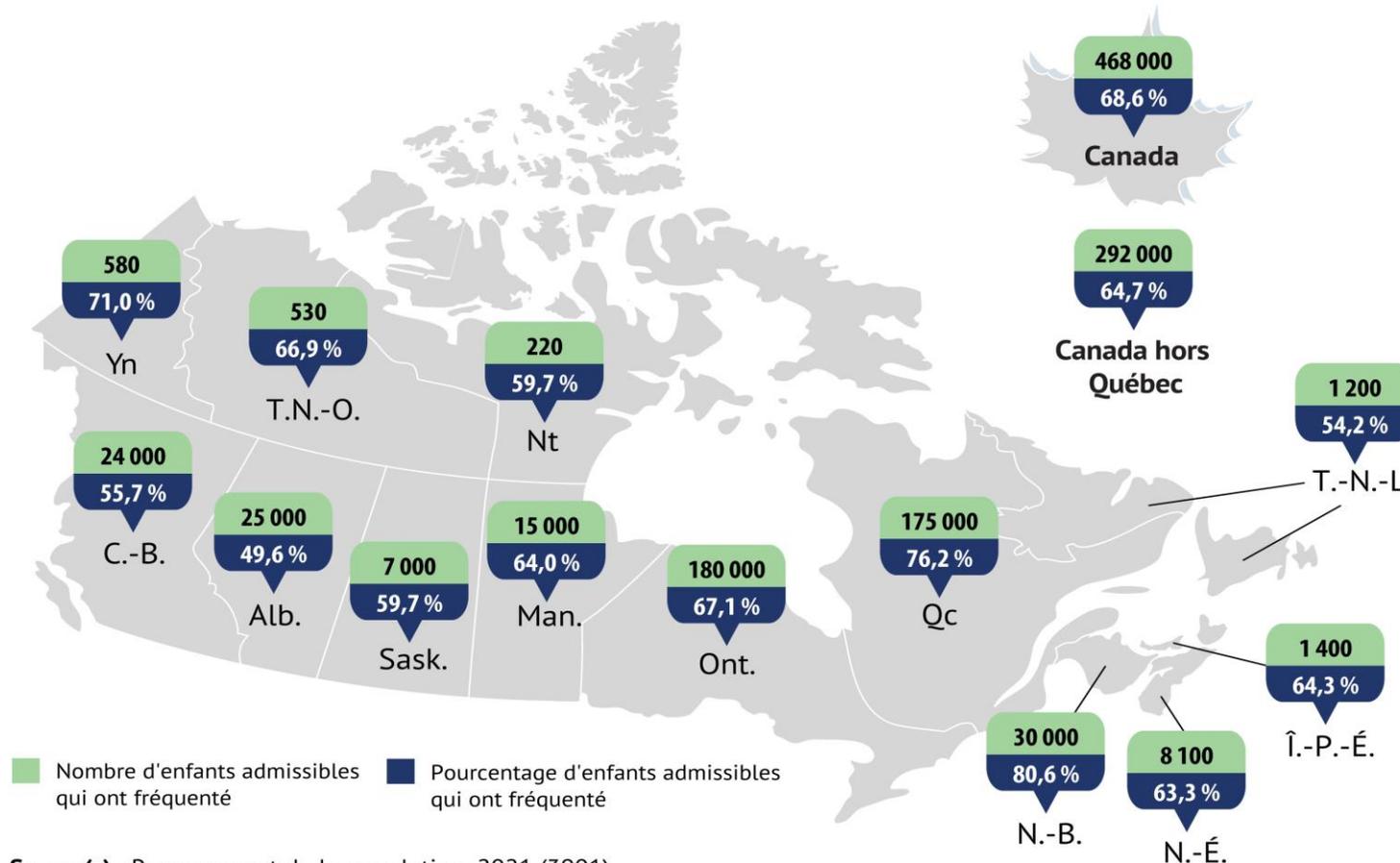




RECENSEMENT • CENSUS

En 2021, c'est au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Yukon que les pourcentages d'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient les plus élevés, et en Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique qu'ils étaient les plus faibles

Enfants qui ont fréquenté un programme régulier ou une école de langue officielle minoritaire parmi les enfants admissibles âgés de 5 à 17 ans, Canada, Canada hors Québec, provinces et territoires, 2021

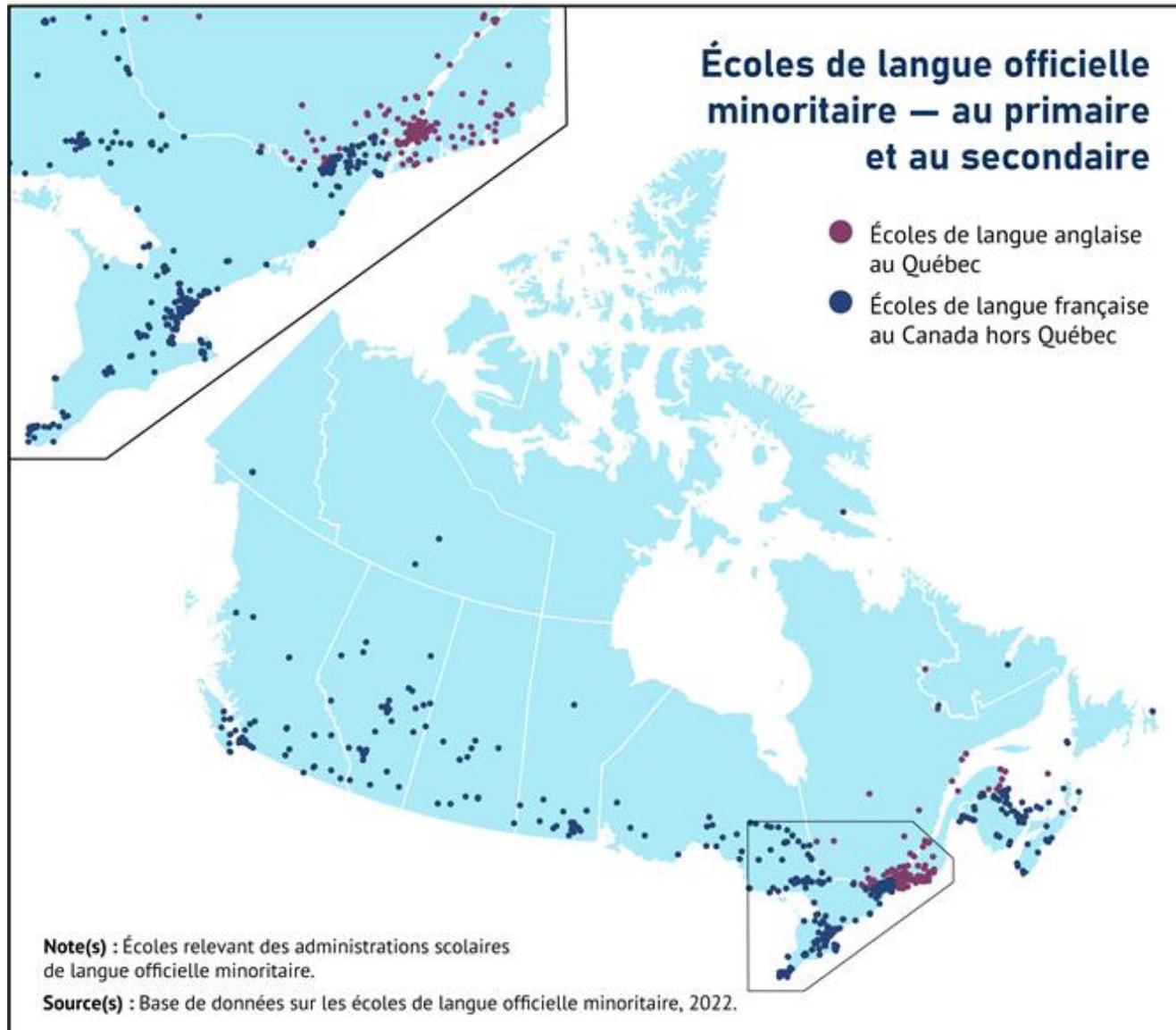


Source(s) : Recensement de la population, 2021 (3901).



RECENSEMENT • CENSUS

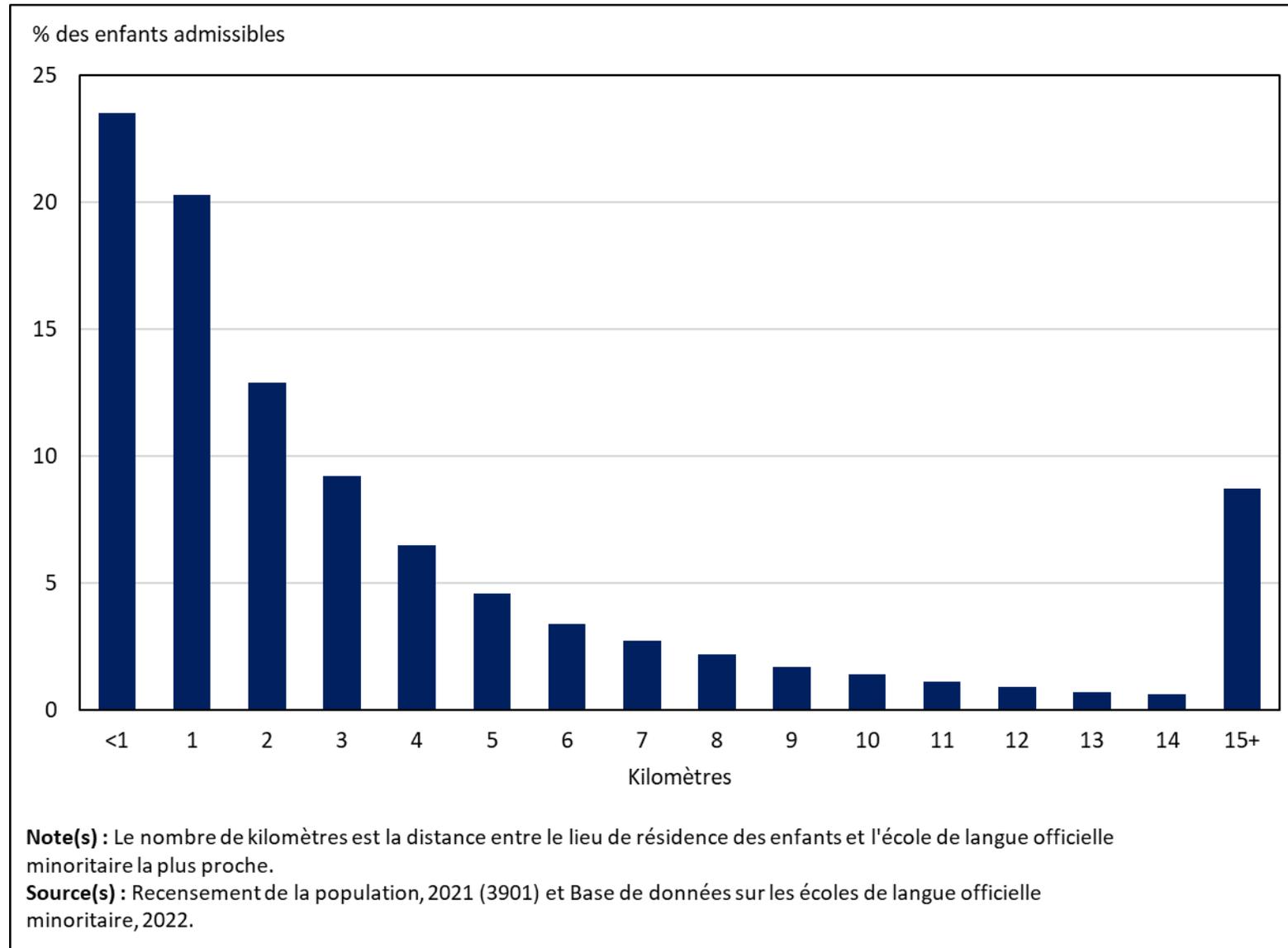
Il y avait plus de 1 000 écoles de langue officielle minoritaire au Canada en 2022, dont 270 écoles de langue anglaise situées au Québec et 750 écoles de langue française au Canada hors Québec





CENSUS • RECENSEMENT

Dans l'ensemble du Canada, 91,5 % des enfants admissibles âgés de moins de 18 ans résidaient à moins de 15 kilomètres d'une école de langue officielle minoritaire.





CENSUS • RECENSEMENT

À venir

- Recensement de 2021 :
 - *Produits de données supplémentaires : Tableaux de données (citoyenneté...)*
 - *Produits analytiques : immersion, l'effet de la distance sur la fréquentation*
 - *Étude sur les enfants admissibles qui ne résident pas avec un de leur parent*
- Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire : disponible 2024
 - Raisons de la participation ou non à l'instruction dans la langue officielle minoritaire
 - Intentions des parents concernant les inscriptions futures de leurs enfants



CENSUS • RECENSEMENT

Références et pour plus d'information :

- [Vidéo d'introduction aux concepts de l'instruction dans la langue officielle minoritaire](#)
- [Charte canadienne des droits et libertés, Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité](#)
- [Rapport technique sur les modifications apportées au Recensement de 2021 : Droits à l'instruction dans la langue de la minorité](#)
- [Questionnaires du Recensement de la population de 2021](#)
- [Dictionnaire du recensement de 2021](#)
- [Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de 2021](#)
- [897 000 enfants sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Canada](#)
- [Écosystème de données sur les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire](#)
- [Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire](#)
- [Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire](#)





CENSUS • RECENSEMENT

Questions / Commentaires?

dominique.pepin-filion@statcan.gc.ca

